

L'on m'a demandé si je pensais que la fusion des bureaux de traduction des deux Chambres serait avantageuse et plus économique, j'ai dit que je ne le pensais pas pour les raisons suivantes :—

Si les deux traducteurs du Sénat ont, comme je le crois, une somme d'ouvrage suffisante pour les tenir occupés pendant la plus grande partie de l'année ou toute l'année, et si l'un d'eux M. Boucher qui est greffier adjoint est retenu au bureau du Sénat il n'y en aurait qu'un d'ajouté au nouveau département et par conséquent il faudrait un autre traducteur pour remplacer M. Boucher. Il ne pourrait donc y avoir aucune économie ni aucune réduction de travail.

D'un autre côté, ce système d'un seul département pour les deux Chambres ne fonctionnerait probablement pas d'une manière satisfaisante parce qu'il y aurait conflit d'ordres de la part des membres du Sénat et de la Chambre des Communes par rapport à la priorité de l'ouvrage à faire. Pour qu'un tel département fonctionnât bien, il faudrait qu'il fût placé sous une autorité indépendante, de qui le chef de bureau recevrait ses instructions; autrement, si l'ouvrage d'une Chambre était retardé à cause de celui de l'autre, il y aurait certainement du mécontentement.

La même objection s'applique avec encore plus de force à la proposition de créer un bureau général de traduction pour tous les départements du gouvernement et les deux Chambres, car, dans ce cas, il est sûr que les ordres venant des chefs des départements seraient en conflit les uns avec les autres, vu que les rapports publics sont généralement envoyés à la traduction vers le même temps et chacun voudrait que son rapport fut traduit sans délai. De plus, chaque département voudrait faire faire d'autres traductions que celles qui sont maintenant soumises aux Chambres, telles que la correspondance, etc., et le personnel des traducteurs qui est déjà trop restreint devrait être, en conséquence, considérablement augmenté.

Ce système, je le crois, ne pourrait certainement pas fonctionner de manière à donner satisfaction à tous.

Si l'on désire que les rapports des départements soient traduits d'une manière plus expéditive qu'ils ne le sont maintenant, je pense que le meilleur plan serait d'avoir des traducteurs spéciaux attachés à chacun des départements qui fournissent des rapports volumineux—tels que la marine et les pêcheries, la milice, les travaux publics, les chemins de fer et canaux, le revenu de l'intérieur et l'agriculture—car, dans ce cas, ces traducteurs pourraient travailler à ces rapports avant qu'ils soient composés, ce qui ne peut se faire à présent.

Un membre de ce comité a émis l'idée que les départements pourraient nous envoyer la copie manuscrite de leurs rapports à traduire; mais je considère que cela est impraticable; parceque je sais, comme fait, que les appendices aux rapports des ministres sont envoyés à l'impression tels qu'ils sont reçus des fonctionnaires qui les fournissent et qu'ensuite, une fois composés, ils subissent de grands changements soit en y ajoutant ou en y retranchant. Par conséquent, le travail des traducteurs serait doublé si on l'entreprenait sur le manuscrit non corrigé.

Mais si les rapports étaient traduits par un employé attaché à chacun des départements, ils seraient corrigés et préparés pour la traduction dès qu'ils seraient reçus au département, ce qui accélérerait l'ouvrage de beaucoup.

Un autre avantage de ce système serait que chacun de ces traducteurs n'ayant qu'un genre de matière à traduire deviendrait un spécialiste, et en se procurant et en étudiant les auteurs nécessaires, il serait en état de faire une traduction plus satisfaisante qu'il n'est possible de l'avoir avec le système actuel, la presse de l'ouvrage étant telle lorsque tous ces rapports sont envoyés à peu près vers la même époque pour être traduits que nous n'avons pas le temps d'étudier pour nous rendre maîtres des différents sujets comme cela devrait être.

On me permettra d'ajouter qu'actuellement le personnel du bureau des traducteurs français de la Chambre des Communes est totalement insuffisant pour la somme de travail qu'ils ont à faire. Cela est surtout le cas cette année, car leur nombre est moindre qu'il y a quelques années et l'ouvrage a toujours été en augmentant depuis la confédération. On peut dire avec vérité qu'en tenant compte des heures additionnelles